

Compte-rendu du Conseil de Parents

Tous secteurs

4 février 2016

Ce compte-rendu a été réalisé par Cécile Roucelle et Aurélie Ingrato (Conseil des Parents secteur Ouest)

Présents :

Anne-Christine Lang, députée du 13^e, conseillère de Paris, déléguée à la petite enfance dans le 13^e

Eric Offredo, premier adjoint au Maire du 13^e, chargée de la démocratie locale

Docteur Martine Chochon, médecin de PMI, pilote de territoire

Docteur Catherine Renavand, médecin de PMI, adjointe au médecin pilote de territoire

Valérie Mesnil, coordinatrice secteur Centre

Caroline Nègre, coordinatrice secteur Est

Excusés :

Nicole Arzel, coordinatrice secteur Ouest

Alain Dhervillers, responsable du pôle petite enfance - Circonscription des Affaires Scolaires 5^e – 13^e

Vie de la crèche et communication avec les parents

Demande de liste de diffusion transmise aux parents élus : possible pour les parents qui le souhaitent. Comment gérer en pratique ? Mettre en début d'année une offre aux parents ; les adresses des parents qui le désirent pourront être communiquées. Mettre la question parmi les formulaires d'inscription ?

Réunions de crèches

Une réunion par an par section pour les crèches collectives ; il faut se rapprocher de la responsable pour mettre en place d'autres choses.

Regroupements d'été

Période de regroupement du 18 Juillet au 5 Septembre cette année. Après la rentrée des classes donc... A-C Lang contactera la DFPE pour revenir sur cette date tardive et demander à faire coïncider la rentrée des classes et celles des crèches (soutien enthousiaste de la salle !). Inscriptions à faire avant 15 Avril (formulaire DFPE). La crèche d'accueil est connue plus tard. La rétractation est possible une fois l'établissement d'accueil connu pendant 15j. Au-delà de ces 15 jours, les jours réservés sont dus. Les formulaires d'inscription seront corrigés pour préciser ce point.

Beaucoup de rétroplanning est nécessaire sur ce point : congé des personnels, travaux des crèches... imposant cette date précoce.

Hygiène

Essai de l'arrêt des sur-chaussures sur 2015 étude sur 5 crèches.

Campagne de mesures dans plusieurs crèches pour l'hygiène des sols : les résultats montrent un impact peu probant sur l'hygiène dans les salles des crèches.

Les garder dans les sas d'entrée et pas les espaces de vie ? Ce point est à juger en fonction de la configuration des locaux et de la propreté de l'environnement aux alentours des établissements ; la décision est laissée à la direction de la crèche. Propreté des rues autour de la fontaine à Mulard : point soulevé et remonté auprès d'A-C Lang, qui s'engage à le transmettre à l'adjointe chargée de la propreté dans le 13e.

Alimentation

40% bio tendant vers 50% pour 2020 marché avec Sodexo privilégiant les circuits courts (200 km de Paris ?).

Médecin attaché à l'établissement ou médecin référent : les enfants de moins de 4 mois sont vus par le médecin. Psychomotricienne dans quasi tous les établissements.

Personnel

Remplacements:

A ce jour toujours 13 postes vacants sur le 13e.

Le taux d'absentéisme du personnel petite enfance de Paris est très important, autour de 22%. Paris a pris des mesures fortes pour répondre au problème. Le secteur petite enfance est le seul ayant eu des créations nettes d'emploi, dans toutes les autres directions de la Ville, cela s'est fait par redéploiement.

13 personnes volantes ont été recrutées pour le pôle de remplacement sur 60 crèches (5e et 13e arrondissement). Elles concernent les absences de courte durée (hors congés maternité, longues maladies). 120 personnes ont également été recrutées sur tout Paris. Ce sont des recrutements fixes.

Enfin, 50 personnes ont également été pré-recrutées pour 4 mois sur la ville de Paris, ces personnes devraient à terme être recrutées. Elles sont affectées à un établissement et ne sont pas mobilisables.

Les remplacements sont priorisés en fonction du ratio personnel/enfant dans les crèches. Les personnels du pôle de remplacement sont mobilisables en une semaine environ. Au demeurant, les responsables peuvent être fixés très rapidement sur les absences de courte durée (le vendredi pour le lundi suivant). La gestion est par contre plus compliquée pour les absences de longue durée.

Travaux

Enveloppe de 800 000 euros pour les grosses réparations + autre budget pour les petites réparations.

Décidés par les services de la Ville et A-C Lang année N-1. A cette période de l'année se décident donc les travaux pour 2017.

Un dialogue est établi entre les services de la Ville et la Mairie du 13e pour mettre en place la programmation des travaux. Des échanges ont également lieu avec les coordinatrices. Les travaux sont effectués en fonction des demandes des crèches, les priorités sont fixées par la Mairie.

Il existe un calendrier prévisionnel pour l'entretien régulier du patrimoine, les services de la ville se rendent dans les établissements tous les ans pour corriger le prévisionnel en faisant remonter les divers travaux à effectuer.

Les demandes du 13e concernant la sécurité visiophone (réparation et nouveaux équipements) ont fait l'objet d'un état des lieux dans les établissements et ont été remontées à la Ville. Les équipements devraient être mis en place dans les meilleurs délais suite au plan Vigipirate renforcé.

La Mairie demande toutefois l'appui des élus parents pour diffuser encore des informations simples : chacun doit veiller à bien fermer les portes qui permettent d'accéder aux établissements (portes d'entrée, garages à landaus).

Budget participatif

5% de 10 milliards du budget existant en investissement sur la ville de Paris sont alloués au budget participatif pour la période 2014-2020. En augmentation par rapport à 2015 : il y avait 75 millions d'euros l'an dernier, il y a cette année 100 millions. La campagne 2016 d'appels sera mise en place avec le budget de l'année 2017.

Le budget participatif est applicable autour de tout ce qui appartient à la Mairie : voirie, jardins, écoles, crèches ... (3 critères pour les projets : 1/ répondre à l'intérêt général 2/ entrer dans les compétences de la Ville 3 / représenter une dépense d'investissement).

Les projets doivent être déposés jusqu'au 19 février. Des permanences sont ouvertes en mairie, dans les différents centres socioculturels de l'arrondissement et à la maison des associations pour aider les parisiens à déposer des projets. Les conseils de quartier peuvent aider également à monter les projets.

L'an dernier 4,5 millions d'euros avaient été soumis au vote... Cette année, nous avons € 7,2 millions d'euros dédiés au budget participatif dans le 13° (dont 1,7 millions dédiés aux projets émanant des quartiers situés en quartier politique de la Ville). En 2015, seuls 4 projets n'ont pas été mis retenus sur les 24 soumis au vote dans notre arrondissement.

Prochain conseil des parents en formation plénière : probablement en mai, la date en sera déterminée par la suite.